

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2022087CS0101

### Comité Syndical du 28 mars 2022

Date de convocation : 16 mars 2022 Date d'affichage : 29 mars 2022

## OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2021 : compte de gestion.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum:	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	47
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Le Président demande à Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter le compte de gestion 2021 du budget annexe Très Haut Débit.

Il est précisé que ledit compte de gestion 2021 est identique au compte administratif 2021 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2021 du budget annexe Très Haut Débit s'établit, comme suit :



GED
II-1
Exercice 2021

# 21801 - Très Haut Débit SDEGC 16 RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		101 462,20	101 462,20
Titres de recettes émis (b)		21 462,20	21 462,20
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		21 462,20	21 462,20
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		101 462,20	101 462,20
Mandats émis (f)		927 072,07	927 072,07
Annulations de mandats (g)		905 609,87	905 609,87
Dépenses nettes (h = f - g)		21 462,20	21 462,20
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Source : Paierie Départementale : compte de gestion, page 22

### Le Président précise

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et de donner pouvoir au Président pour exécuter la délibération, notamment signer le compte de gestion 2021 du budget annexe Très Haut Débit.

### Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

53 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- Adopte le compte de gestion 2021 du budget annexe Très Haut Débit.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.